Direction des relations internationales de l'enseignement
Centre de Langue

Ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires

Auto-formation : Comprendre l'environnement économique

Crédit : *Joëlle Bonenfant*
Jean Lacroix

Notion : Les banques

Particulièrement importantes par la fonction qu'elles remplissent, les institutions financières contribuent directement au financement de l'économie par les crédits qu'elles accordent.

1. La Banque de France.

Créée par Bonaparte, le 18 janvier 1800, elle a pour mission de « veiller sur la monnaie et le crédit ». Pour ce faire, elle remplit un certain nombre de fonctions :

- elle est la seule habilitée à **émettre** les billets (monnaie fiduciaire) reçus comme monnaie légale, elle doit s'assurer de la bonne qualité de ces billets et doit être en mesure, à tout moment et sur tout le territoire, de faire face à des demandes de billets.

- elle est la **banque des banques** et rend des services aux autres banques (fichier central des chèques impayés...).
  Chaque banque, en France, dispose d'un compte à la banque de France sur lequel est bloqué une somme d'argent que l'on appelle les **réserves obligatoires**.
  Elle assure le refinancement des banques en monnaie banque centrale, ce qui veut dire que si une banque a besoin de monnaie centrale, elle peut s'en procurer en vendant des devises ou des titres de créances.

- elle est **banquier de l'Etat** et assure le service de caisse de l'Etat en tenant le compte courant du Trésor Public qui centralise les opérations effectuées par les comptables publics. Elle accorde des prêts au Trésor Public.

- elle est **gestionnaire des réserves publiques de change** et intervient sur le marché des changes pour le compte de tiers (administrations, clientèle, banque centrale étrangère…) ou pour le compte du Fonds de stabilisation des changes.

- elle **surveille** le système bancaire.

- elle **crée de la monnaie** en fabriquant la monnaie fiduciaire et en refinançant les banques commerciales.

2. LeTrésor Public.

C'est le comptable de l'Etat dont il perçoit les recettes (impôts et taxes) et règle les dépenses.

- Il assure la gestion de la dette publique, c'est-à-dire les emprunts contractés par l'Etat.

- Il assure la fabrication de la monnaie divisionnaire (pièces).

3. Les banques.

Elles jouent plusieurs rôles par rapport à la monnaie :

- **Les banques font circuler la monnaie** en servant d'intermédiaire entre les agents économiques. Elles reçoivent des dépôts contre versements d'intérêts (épargne) et s'en servent pour prêter moyennant intérêts (emprunts).

- **Les banques créent de la monnaie** en octroyant des crédits aux différents agents économiques qui ont besoin de financement. Elles détiennent des sommes qu'elles devront rendre, mais ces retraits ne se font pas tous en même temps, les banques peuvent donc utiliser ces sommes pour des prêts.

4. Le mécanisme de création monétaire.

Le principe de la création monétaire, qui repose sur les banques, est le suivant :

a) un agent économique ne dispose pas de la quantité de monnaie suffisante pour satisfaire un besoin (son pouvoir d'achat est donc insuffisant) ;

b) pour augmenter son pouvoir d'achat, il va s'adresser à sa banque (l'agent économique autorisé à créer de la monnaie) et se procurer la quantité de monnaie supplémentaire qui lui est nécessaire pour satisfaire son besoin ;

c) si la banque décide de lui faire crédit, elle lui accorde donc le supplément de monnaie dont il a besoin : le crédit est donc bien l'instrument de la création monétaire ;

d) par un simple jeu d'écriture (monnaie scripturale), ce crédit apparaît au compte du bénéficiaire, sous la forme d'un dépôt (somme inscrite au crédit du compte du bénéficiaire) ;

e) par la suite, l'agent économique (l'emprunteur) rembourse ce crédit, détruisant ainsi la monnaie créée par l'octroi du prêt ;

f) pour rémunérer le service offert par la banque, l'emprunteur devra payer un intérêt qui dépendra de la nature du prêt, de l'échéance....

5. Intervention de l'Etat sur l'activité des banques.

Les banques peuvent être tentées de prêter beaucoup puisqu'elles touchent un intérêt sur ces prêts. Auquel cas, il y a risque de hausse des prix par augmentation de la demande. L'Etat doit donc intervenir pour limiter le crédit .
Il a plusieurs moyens à sa disposition :

- le **contrôle des réserves obligatoires** :
  C'est l'Etat qui détermine le montant des réserves que les banques doivent déposer à la Banque de France : si les banques ont moins de réserves, elle vont hésiter à prêter car elles doivent disposer d'un certain volume de monnaie fiduciaire pour répondre aux besoins de liquidités des clients.

- la **fixation des taux de crédit** :
  L'Etat fixe le taux des intérêts. S'il est élevé, les emprunteurs hésiteront.

- **l'orientation sélective du crédit** :
  Les conditions de crédit peuvent être variables selon les catégories de bénéficiaires (crédits aux entreprises, à la consommation...)